

19 décembre 2025

Groupe de Travail Filière Technique



Ce Groupe de Travail (GT) s'est tenu le 7 novembre 2025 sous la présidence de Véronique Gronner, cheffe du Service des Ressources Humaines (SRH), qui a présenté aux organisations syndicales les données et avancées concernant la carrière des agents de la filière technique.

Les échanges ont porté uniquement sur la situation et l'avenir des agents du corps des adjoints techniques (AT), des agents occupant l'emploi fonctionnel d'agent principal des services techniques (APST), des ingénieurs adjoints (IA) et des Ingénieurs Mécaniciens Électriciens (IME).

La situation des agents relevant des corps de la filière industrie et mines (TSEI et IIM) sera examinée à l'occasion d'un GT dédié.

A la demande de l'UNSA-Cefi, nos collègues de la filière technique du ministère ont assisté à l'ouverture de ce Groupe de Travail afin de rappeler qu'ils ne doivent pas être oubliés, et nous les en remercions.

LA FILIERE TECHNIQUE

Les agents de la filière technique en poste à Bercy, principalement à SIEP, exercent leurs missions dans des domaines très divers : Hôtel des ministres (cuisiniers, intendants), immobilier (travaux et logistique), sécurité.

Si leur valeur professionnelle et leur engagement sont largement reconnus au sein de notre ministère, cette reconnaissance ne peut se traduire par une évolution de carrière vers la catégorie B.

Nos collègues APST sont dans une voie sans issue : il est urgent de leur permettre d'évoluer.

Les APST occupent un emploi fonctionnel de B mais relèvent de la catégorie C. Ils bénéficient d'un régime indemnitaire et indiciaire proche de celui des agents de catégorie B.

Nos collègues ayant atteint le grade d'APST après 2016 ne peuvent plus évoluer en catégorie B pour devenir Ingénieurs adjoints, ce grade « maison » ayant été mis en extinction progressive par une décision ministérielle du 6 février 2016.

Notre ministère a choisi de créer ces corps maison et doit maintenant trouver des solutions pour offrir à nos collègues le même déroulement de carrière que leurs collègues de la filière administrative.

UN DEBUT D'EVOLUTION

Après plusieurs années de revendications et de négociations avec la DGAFP, SRH a obtenu la revalorisation de la grille indiciaire des APST. Le décret du 26 novembre 2025 fixant le nouvel échelonnement indiciaire des APST est paru au Journal Officiel du 27 novembre 2025. Cette nouvelle grille prend effet au **1^{er} décembre 2025**. Une régularisation interviendra sur la paie de février.

Cette avancée constitue une première étape qui ne doit pas faire oublier l'urgence de régler la question de l'évolution de la carrière des AT en catégorie B.

En attendant qu'une solution soit trouvée, l'**UNSA-Cefi** a demandé à l'Administration d'accorder aux APST qui ne pourront pas accéder au corps des ingénieurs adjoints un **CIA de catégorie B** ainsi qu'une NBI. L'Administration s'est engagée à nous faire un retour sur nos demandes.

LA PROMOTION DES IA EN CATEGORIE A

La décision ministérielle du 6 février 2016 ayant également acté l'extinction du corps « maison » des IME, les ingénieurs adjoints sont également dans une impasse. Afin de leur permettre de progresser dans leur carrière, l'Administration a relancé le **concours d'IEC (Ingénieur Economiste de la Construction)** et a demandé à l'IGPDE de mettre en place une formation pour la préparation à ce concours. Deux postes seront offerts au concours interne et deux au concours externe.

Or, malgré les efforts déployés par SRH pour mettre ce dispositif en place, celui-ci n'est pas adapté à la situation de nos collègues qui ont prouvé leurs qualités en exerçant depuis plusieurs années les missions d'un cadre A. Les épreuves du concours répondent à une logique administrative qui oublie la spécificité et la diversité des personnels techniques.

L'**UNSA-Cefi** a demandé que des postes soient ouverts à la **promotion au choix**. L'Administration s'est engagée à étudier la faisabilité juridique de cette revendication.

LE POINT DE VUE DE L'UNSA-Cefi

L'**UNSA-Cefi** réclame la création d'un corps technique interministériel et d'une filière technique complète, avec de réelles perspectives de carrière en catégories B et A.

L'**UNSA-Cefi** a souligné que les épreuves du concours d'IEC ne sont adaptées ni aux métiers, ni aux horaires de nos collègues qui ne peuvent dégager le temps nécessaire à la préparation du concours.

La mobilisation des agents lors de l'ouverture de ce Groupe de Travail doit être entendue, car leurs attentes sont réelles et légitimes.

L'**UNSA-Cefi** portera leurs voix auprès du ministre et du Conseil supérieur de la fonction publique afin qu'ils bénéficient du même déroulement de carrière que leurs collègues de la filière administrative.

Retrouvez nos informations
sur notre site



SCANNEZ-MOI

UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr